



MAIRIE
DE

MONTCLUS
30630



COMPTE RENDU REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 JUIN 2017

Tél. : 04 66 82 25 73
Fax : 04 66 82 20 13
Email : mairie.montclus@wanadoo.fr

La séance est ouverte à 9h10

Présents : Madame POUDEROUX Claire, BOULE Mireille et Messieurs TRICHOT Benoit, CARLES Jean-Claude, Daniel REBONDY, GREMONT Hervé, BRUGUIER Jean-Louis, NOUIS Vincent (arrivé à 9h20).

Absents représentés : DREYFUS François (pouvoir à M. TRICHOT Benoit).

Absente : Madame CHABRIER Sylvette.

A été nommé secrétaire : Monsieur BRUGUIER Jean-Louis.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Procès GAVINET.
- Panneaux photovoltaïques.

Ajouts acceptés à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13.04.2017 : Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Acquisition de biens sans maitres, parcelle cadastrée section E n° 236 : Monsieur le Maire expose au Conseil que la parcelle située commune de MONTCLUS cadastrée Section E n° 236 d'une contenance totale de 14 a 65 ca constitue un Bien Non Délimité (BND) dont une surface de 07 a 33 ca appartenait à Madame Noëlie Augustine VINCENT née à RIVIERE (Gard) le 12 décembre 1876, décédée il y a plus de trente ans, sans descendants.

Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que le dernier propriétaire connu est bien Madame Noëlie VINCENT décédée le 21 décembre 1955 à BESANÇON (DOUBS).

Cette parcelle revient à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit ; adopté à l'unanimité.

Nouvelles Activités périscolaires (NAP) : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réforme des rythmes scolaires et à l'aménagement des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), il y aurait lieu de participer aux frais à hauteur du nombre d'élèves de Montclus inscrits à l'école publique de Goudargues, concernant la période de septembre à décembre 2014 et l'année 2015. La participation pour ces périodes s'élève à 583,80 € ; adopté à l'unanimité.

Cotisation annuelle à l'Association de valorisation des cavités françaises à concrétions (AVCFC) : Monsieur le Maire expose au Conseil que plusieurs grottes sont situées sur la commune et qu'il y aurait lieu de prendre en charge la cotisation annuelle concernant l'Association de Valorisation des Cavités Françaises à Concrétions (AVCFC) qui contribue à la valorisation et à la protection des cavités françaises. L'Association Spéléologique de Protection et d'Investigation de Montclus (ASPIM) qui prenait jusqu'à maintenant à sa charge cette cotisation, n'ayant pas d'activité sur son compte bancaire, celui-ci est inactif et engendre des frais et va donc être supprimé. Monsieur le Maire précise que cette cotisation s'élève à 60,00 € par an ; adopté à l'unanimité.

Fonds de Concours 2015, 2016, 2017 : Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien attribue aux communes membres des Fonds de Concours afin de contribuer à la réalisation et au fonctionnement d'équipements d'intérêt commun étant entendu que son montant ne peut excéder la part du financement assuré, hors subvention par son bénéficiaire qu'est la commune et bien évidemment selon le plafond voté par le Conseil Communautaire.

Pour Montclus, Monsieur le Maire propose d'affecter ce Fonds de concours qui s'élève à 4 792,00 € à l'aménagement de la Cave Coopérative par la création d'un plancher au premier étage ; la subvention de l'Etat s'élève à 6 600,00 € ; celle du sénateur à 4 374,00 € et la part communale s'élève à 7 394,00 €, total de l'opération 23 160,00 € ; adopté à l'unanimité.

Liquidation et répartition des comptes du SIVOM : Suite à la dissolution du SIVOM, la commune récupère les comptes d'immobilisation (actif et passif) du SIVOM au prorata de la répartition des travaux réalisés sur la commune ; adopté à l'unanimité.

Emprunt pour réparation du pont de Montclus : Monsieur le Maire propose de demander un prêt à taux fixe (1,28 %), d'un montant de 26 000,00 € sur 10 ans pour financer la fin des travaux de réparation du pont de Montclus ; adopté à l'unanimité.

Adhésion de la commune à la démarche zéro phyto : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Charte Régionale Objectif Zéro Phyto dans nos villes et villages est proposée aux collectivités de la région qui s'engagent à réduire leur utilisation de pesticides. Elle est portée par la FREDON Languedoc Roussillon (structure animatrice), la Préfecture de Région, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Agence Régionale de Santé et la Région Occitanie. Monsieur le Maire précise que ce dispositif est gratuit pour les collectivités souhaitant y adhérer. Celui-ci propose d'engager la commune à la démarche zéro phyto et de candidater à la Charte Régionale ; adopté à l'unanimité.

Panneaux photovoltaïques : La SAS Voilà l'Soleil projette d'exploiter environ 90 m² de la toiture (coté route) de la Cave Coopérative en y installant des panneaux photovoltaïques. Un accord de principe est donné pour déposer le dossier en vue d'un projet de bail entre la SAS Voilà l'Soleil et la Mairie. Décision définitive sur la faisabilité financière au 30 septembre 2017 ; adopté à l'unanimité.

Affaire GAVINET : Monsieur le Maire propose au Conseil de faire appel à la décision défavorable du TGI en date du 15.05.2017 ; vote (pour : 6, abstentions : 3) ; adopté à la majorité.

Questions diverses :

Discussion sur les possibles futurs revenus de la commune.

Festivités 2017.

Fin de la séance à 11h30.

Le Secrétaire
J-Louis BRUGUIER

Le Maire
B. TRICHOT

